Conseil communal de Bottens

Au Conseil Communal

de et à

1041 Bottens

Bottens, le 6 juin 2018

Préavis municipal 2018-06

« Un crédit d'étude pour la mise en séparatif des Placette et du Clâtre , le remplacement de la conduite d'eau, l'éclairage et la réfection des Placettes»

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Marcel Monnier, Jean-Pascal Prince et Marc Zürcher, s'est réunie le 6 juin 2018 pour statuer sur l'objet mentionné en titre. Elle a rencontré Patricia Riva, municipale chargée du dossier. Nous la remercions pour sa disponibilité et pour les informations fournies à notre entière satisfaction.

La commission souhaite souligner quelques points du préavis qui lui semblent importants.

La mise en séparatif est non seulement une obligation légale mais aussi une nécessité pratique. En effet, actuellement, lorsqu'il pleut fort, la STEP est surchargée par les eaux claires et une partie des eaux va au ruisseau sans être traitée. De plus c'est une étape obligatoire avant un éventuel raccordement à une autre STEP.

Le secteur choisi, à savoir les Placettes et La Clâtre représente environ 60% des travaux de mise en séparatif encore nécessaires à Bottens. Le secteur a été choisi en premier en raison de problèmes de canalisations à résoudre de toute façon au niveau de l'église catholique. De plus l'état de la chaussée laisse fortement à désirer dans tout le secteur. La mise en séparatif du secteur de La Clâtre en même temps va de soi puisqu'il est situé en aval des Placettes.

La commission s'est par ailleurs penchée sur l'attribution de ce mandat à l'entreprise Courdesse & Associés. Il en est ressorti que c'est ce même bureau qui a effectué le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Bottens. Il intervient aussi en cas de problème avec des conduites. Sa connaissance du terrain et des acteurs impliqués fait de lui un acteur privilégié. Cela permet en effet un gain de temps et d'énergie considérable pour toutes les parties. La commission pense que dans l'état actuel des choses, rester client de ce bureau pour ce qui concerne la mise en séparatif est rationnel.

En conclusion, la commission recommande au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis municipal 2018-06 « Un crédit d'étude pour la mise en séparatif des Placettes et du Clâtre, le remplacement de la conduite d'eau, l'éclairage et la réfection des Placettes » soumis par la Municipalité, tel que présenté.

Marcel Monnier 7.06.2018

Jean-Pascal Prince le 7 juin 2018

Marc Zürcher 07.06.18